

Commission Ressource quantitative du SAGE ALLAN

Réunion du 6 février 2013

Dans les locaux de Pays Montbéliard Agglomération

Compte-rendu

Présents :

| Nom | Structure | Adresse mail |
|--------------------------|---------------------------------------|--|
| TIROLE Marc | Pays Montbéliard Agglomération | tirole.dampierre@orange.fr |
| MARGUET Thierry | Agence de l'Eau RMC | thierry.marguet@eauvmc.fr |
| GRIVART Isabelle | ADU PMA | i.grivart@adu-montbeliard.fr |
| BELLECC Simon | Agence Régionale de Santé | simon.bellecc@ars.sante.fr |
| BURRIER Antoine | CAB | aburrier@agglo-belfort.fr |
| HEILMANN Louis | CAB | lheilmann@agglo-belfort.fr louis.heilmann@wanadoo.fr |
| GIRARDOT Julien | Cabinet Reilé | julien.girardot@cabinetreile.fr |
| REY Pierre | CC du Bassin de la Bourbeuse | pr.rey@aliceadsl.fr |
| VALLEY Jean | CC du Pays d'Héricourt | mairie@champey70.fr |
| LE ROY Laurence | CC du Sud Territoire | laurence.le.roy@cc-sud-territoire.fr |
| BOCCIO Aurélie | CG25 | aurelie.boccio@doubs.fr |
| LUCAS Estelle | CG70 | estelle.lucas@cg70.fr |
| RICHERT Jean | CG90 | jean.richert@cg90.fr |
| AZENS Jean-François | CG90 | jean-francois.azens@cg90.fr |
| EUGENE Isaline | Chambre d'Agriculture 25-90 | ieugene@agridoubs.com |
| MARION Gérard | Chambre de Commerce et d'Industrie 25 | gmarion@doubs.cci.fr |
| NEY Antoine | Chambre Régionale Agriculture | antoine.ney@franche-comte |
| GAUDOT Cyril | DDT25 | cyril.gaudot@doubs.gouv.fr |
| STUTZ Claire | DDT90 | claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr |
| LAUCHER Stéphane | DDT90 | stephane.laucher@territoire-de-belfort.gouv.fr |
| OLIVIER Jean-Yves | DREAL/SBEP | jean-yves.olivier@developpement-durable.gouv.fr |
| HANNOTIN Marc | FDAAPPMA 90 | marc.hannotin@bbox.fr |
| PASTORI Daniel | FDAAPPMA 90 | pastori.daniel@free.fr |
| GROUBATCH Gérard | FNE FC | tbne@neuf.fr |
| NARDIN Michel | Maire d'Angeot | michel.nardin@uha.fr |
| BOULANGER Bernard | ONEMA90 | sd90@onema.fr |
| BRINGOLD-SAVARY Virginie | Pays Montbéliard Agglomération | virginie.bringold@agglo-montbeliard.fr |
| VAN DE LAAK Patrice | Pays Montbéliard Agglomération | patrice.vandelaak@agglo-montbeliard.fr |
| PERNEY Gilbert | UFC Que Choisir FC | gilbert.perney@wanadoo.fr |
| BERNAUDAT Alain | Vallée du Rupt | mairieaibre@wanadoo.fr |
| PARAGE Patrick | VNF | patrick.parage@vnf.fr |
| LÉPEULE Pauline | EPTB Saône et Doubs | pauline.lepeule@eptb-saone-doubs.fr |
| BERTHOMMÉ Marie-laure | EPTB Saône et Doubs | marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr |

Excusés :

| Nom | Structure | Adresse mail |
|---------------------|------------------------------|--|
| FORCINAL Anne-Marie | EPTB Saône et Doubs | anne-marie.forcinal@cg90.fr |
| FORET Marc | EPTB Saône et Doubs | marc.foret@eptb-saone-doubs.fr |
| POIVEY Gérard | Conseil Général 70 | |
| TRÉSILLARD Nathalie | Conseil Général 70 | nathalie.tresillard@cg70.fr |
| RÉGIS Grenier | Conseil Général 70 | regis.grenier@cg70.fr |
| ADAM Stéphanie | Agence de l'Eau RMC | stephanie.adam@eaurmc.fr |
| LAVALLEE Alexia | CCI90 | alavallee@belfort.cci.fr |
| QUENOT Anne | AUTB | aquenot@autb.fr |
| LOICHEMOL Alexandre | CC du Bassin de la Bourbeuse | alexandre.loichemol@cc-bassin-bourbeuse.fr |
| | Fédération de pêche 70 | |

Les documents de la réunion (support de présentation et dossier de séance distribué) sont disponibles sur le site internet de l'EPTB : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Reunion-Commission-Ressource>

1. Introduction par le président de la commission

M. Marc TIROLE, président de la commission thématique « Ressource quantitative » du SAGE Allan, souhaite la bienvenue aux participants et introduit la réunion en rappelant que la Commission Locale de l'Eau s'est réunie pour la première fois le 20 décembre 2012. Cette CLE a mis en place quatre commissions thématiques : Ressource quantitative, Pollutions et qualité de l'eau, Inondation, Morphologie et milieux aquatiques.

Le bureau de la CLE, réuni le 17 janvier 2013, a constitué les commissions thématiques, pour finalement conduire à cette première réunion de la commission Ressource quantitative.

Il rappelle que différents éléments pourront être travaillés dans cette commission : l'évaluation des ressources superficielles et souterraines, des prélèvements et des usages de ces ressources, les variations de débits et gestions des crises, les impacts sur les milieux, les économies d'eau, l'établissement d'un plan de gestion (adéquation ressources/besoins).

De plus, M. TIROLE rappelle que cette commission doit répondre à l'orientation fondamentale 7 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, à savoir, « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir ».

Enfin M. TIROLE présente le déroulé de la réunion, en 3 phases :

- présentation de la situation et de l'état des lieux de la ressource en eau sur le territoire du SAGE par Marie-laure BERTHOMMÉ, animatrice du SAGE Allan (EPTB Saône et Doubs)
- présentation de deux études réalisées par l'Agence de l'eau par M. Thierry MARGUET (Agence de l'eau)
- identification des enjeux

M. Marc TIROLE appelle à la participation de tous durant la phase d'identification des enjeux avant de céder la parole à Marie-laure BERTHOMMÉ pour la présentation de l'état des lieux.

2. Présentation de l'état des lieux

Après un rappel du rôle des commissions thématiques dans l'élaboration du SAGE, Mme Marie-laure BERTHOMMÉ expose l'état des connaissances de la ressource en eau sur le territoire du SAGE. Celui-ci s'articule autour de grandes thématiques : caractéristiques générales concernant le périmètre du SAGE, identification des ressources, identification des prélèvements, présentation des acteurs de la ressource en eau et réglementation existante.

2.1. Caractéristiques générales

Cf diapositives 7 et 8 du support de présentation ou dossier de séance

2.2. Identification des ressources

Cf diapositives 10 à 15 du support de présentation ou dossier de séance

2.3. Identification des prélèvements

Cf diapositives 16 à 26 du support de présentation ou dossier de séance

2.4. Identification des acteurs

Cf diapositives 27 à 30 du support de présentation ou dossier de séance

2.5. Réglementation existante

La présentation de l'état des lieux s'achève sur un rappel de la réglementation nationale et européenne en lien avec la ressource en eau (article L. 211-1 et L. 214-1 du Code de l'Environnement), le contenu du SDAGE (focalisation sur l'orientation fondamentale n°7), et l'existence d'arrêtés cadre sécheresse permettant la gestion des situations de crise à l'échelle du département.

Enfin, Mme Marie-laure BERTHOMMÉ informe que le comité d'agrément de l'Agence de l'Eau relatif au périmètre du SAGE Allan du 5 avril 2012 :

- souligne que le SAGE doit porter une attention particulière à la gestion quantitative des ressources superficielles et souterraines dans la suite de l'étude volumes prélevables.
- note que le périmètre n'intègre pas les prélèvements sur le Doubs à Mathay et souhaite toutefois que ce point de prélèvement fasse l'objet d'une intégration pleine et entière dans les réflexions globales de gestion quantitative des ressources.

M. Marc TIROLE rappelle que cet état des lieux constitue un socle de connaissances et permet d'alimenter les réflexions en termes de gestion de la ressource en eau.

Il souligne ensuite que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a déjà pu identifier une problématique incontournable de ressource en eau à l'intérieur du périmètre du SAGE et a mis en œuvre deux études, présentées par M. Thierry MARGUET.

M. Marc TIROLE invite les membres de la commission Ressource quantitative à assister à leur présentation complète lors du Comité de Pilotage, le lundi 4 mars (à l'hôtel du département à Belfort). Il insiste sur le fait que les résultats qui y sont présentés sont à intégrer aux réflexions du groupe de travail et à la définition des enjeux.

3. Présentation des études réalisées par l'Agence de l'Eau

M. Thierry MARGUET présente les études suivantes :

- Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Détermination des volumes prélevables

L'Agence de l'eau assure la maîtrise d'ouvrage, faute de porteur local, et remercie les services de l'Etat qui ont pu être associés à la démarche.

3.1. Délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

Cf diapositives 2 à 10 du support de présentation « études AE »

L'étude présentée concerne les alluvions de la Savoureuse, les alluvions de l'Allan, et ceux du Sundgau. Après avoir rappelé la définition d'une ressource majeure, M. Thierry MARGUET explique les enjeux et la démarche de préservation des ressources majeures.

La validation de cette étude se fera en comité de pilotage, le 4 mars 2013.

3.2. Détermination des volumes prélevables bassin de la Savoureuse

Cf diapositives 11 à 27 du support de présentation « études AE »

L'objectif général de cette étude est de revenir vers un équilibre entre l'offre et la demande en eau. Les grandes étapes de l'étude sont les suivantes : réalisation d'un diagnostic sur la ressource, fixation des débits et des niveaux de nappes de référence (débit minimum biologique, débits d'objectif d'étiage...), adéquation entre les prélèvements, la ressource disponible et le bon état des milieux et enfin plan d'action pour la réduction et l'optimisation des prélèvements.

Des discussions autour des préconisations envisageables pour satisfaire les débits feront l'objet du comité de pilotage du 4 mars 2013.

M. Thierry MARGUET conclue en insistant sur l'importance de ces études pour le contenu du SAGE.

4. Discussion autour de l'état des lieux et études présentés

M. Marc TIROLE remercie l'Agence de l'Eau pour la réalisation des 2 études menées à l'échelle du bassin de la Savoureuse et à l'échelle de masses d'eaux présentes sur le territoire.

Il rappelle ensuite les éléments importants à l'échelle globale du territoire du SAGE :

- 4 bassins versants (Savoireuse, Bourbeuse, Allaine-Allan, Lizaine) à densités de réseau hydrographique différentes en fonction de la perméabilité du sous-sol, et aux caractéristiques propres, fonction de leur aire d'alimentation, de leur relief et de la pluviométrie
- Des cours d'eau présentant des régimes hydriques caractérisés par des crues de décembre à mars et des étiages en été
- Des volumes de précipitations importants
- Un territoire densément peuplé et essentiellement urbain, caractérisé par des prélèvements importants pour l'alimentation en eau potable
- De nombreuses activités économiques, en particulier industrielles, sur le périmètre, mais dont les prélèvements à vocation économique restent peu importants
- Une ressource essentiellement superficielle ou à faible profondeur qui connaît des étiages sévères et des variations importantes de niveau
- Un réseau d'alimentation en eau potable bien interconnecté mais d'importantes quantités d'eau potable importées depuis l'extérieur du périmètre du SAGE (Mathay)
- De nombreux plans d'eau présentant des impacts en termes de prélèvements et d'évaporation
- Des fuites sur les réseaux importantes et donc des prélèvements perdus avant d'être consommés
- Un territoire traversé par deux canaux de navigation alimentés par des prélèvements d'eau situés sur le périmètre d'étude.

M. Marc TIROLE invite ensuite les participants à commenter cet état des lieux.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) déclare que le projet de canal Saône Rhin n'est pas abandonné, que VNF (Voies Navigables de France) lance le débat public. Il s'interroge également sur la différenciation faite entre les prélèvements eau potable et ceux de la caserne Ailleret, présentée dans l'étude de détermination de volumes prélevables.

M. MARGUET et M. GIRARDOT (Cabinet Reilé, bureau d'études) répondent que la caserne Ailleret a en effet un prélèvement différencié de l'alimentation en eau potable des collectivités, ils ont donc choisi de l'associer avec les prélèvements privés (industriels).

M. Bernard BOULANGER (ONEMA 90) s'interroge sur la différence de surfaces de plans d'eaux présentées dans l'état des lieux de la ressource en eau à l'échelle du territoire du SAGE (790 hectares) et celle présentée dans l'étude volumes prélevables à l'échelle du bassin de la Savoureuse (725 hectares).

M. Jean RICHERT (CG90) précise que seuls les plans d'eau dont la surface est supérieure à un hectare sont comptabilisés à l'échelle du SAGE, la densité des plans d'eau est cependant la même sur l'ensemble du territoire. Mme BERTHOMMÉ souligne par cet exemple la difficulté de cohérence entre les données de différentes échelles (ou départements), le bureau d'études ayant fait un recensement plus précis sur le bassin de la Savoureuse.

M. Jean AZENS (CG90) précise que d'après le SDAGE, le Malsaucy constitue la seule masse d'eau lacustre du territoire.

M. Gilbert PERNEY (UFC Que Choisir FC) interpelle sur les économies d'eau possible à faire : il souligne que de grandes améliorations ont déjà été réalisées, qu'il reste une marge de progrès mais que le traitement des fuites représente un travail et un coût importants.

Mme Marie-laure BERTHOMMÉ reprend une conclusion de l'étude menée par le Cabinet Reilé et souligne que la consommation d'eau par habitant sur le bassin de la Savoureuse est inférieure à celle nationale, les efforts doivent alors être concentrés sur la diminution des fuites dans les réseaux de distribution.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA 90) attire l'attention sur le fait que le mauvais état d'un cours d'eau participe au manque d'eau en période d'étiage et limite donc la capacité à fournir de l'eau potable.

Certains ruisseaux mais également les fossés, bords de route et autres aménagements participent au drainage de certaines zones naturelles et donc la gestion du ruissellement influe sur la ressource en eau. D'où l'importance de tenir compte de l'occupation du sol et notamment du rôle des zones humides. Le mode de gestion du ruissellement participe aux difficultés rencontrées : à la fois d'ordre quantitatif mais aussi qualitatif.

M. Alain BERNAUDAT (Vallée du Rupt) déplore une citation de la Vallée du Rupt uniquement en cas de problématique d'inondation et la mauvaise considération du Rupt dans l'état des lieux et la présentation des 4 sous bassins du SAGE.

Il souligne l'importance d'une source qui assure l'alimentation de 10 000 personnes, et d'un niveau d'eau jamais abaissé même en cas de sécheresse.

Malgré des travaux qui ont pu être réalisés sur la Vallée du Rupt, la construction de la ligne à grande vitesse a modifié les bassins versants et M. Alain BERNAUDAT n'a pas de réponse à ce jour quand à l'augmentation du risque d'inondation ou encore à la construction possible de bassin de rétention.

M. Marc HANNOTIN (Fédération de pêche 90) énonce des remarques qui ont pu lui être transmises par la fédération de pêche de Haute-Saône : souhait d'intégrer aux réflexions du SAGE Allan l'influence des captages de Champagny sur les débits du Rahin et celle des étangs sur les débits de la Lizaine en période d'étiage.

M. Patrick PARAGE (VNF) reprend les informations concernant les canaux présents sur le territoire du SAGE : celui du Rhône au Rhin et celui de Montbéliard à la Haute-Saône.

Il précise qu'actuellement ces deux barrages sont alimentés par deux points de prélèvement situés en dehors du périmètre du SAGE : prélèvement d'eau du Rahin (barrage en rivière, prélèvement soumis à une étude environnementale auprès de la DDT70) et de la Largue (point d'alimentation au niveau de Friesen). Les autres arrivées d'eau sont naturelles, par ruissellement ou encore dues à des ouvrages historiques :

- le point d'alimentation sur la Bourbeuse cité dans l'état des lieux, n'est plus considéré comme tel depuis 2003, car inutilisable en période d'étiage
- le ruisseau de l'Ecrevisse constitue une arrivée d'eau naturelle
- l'ouvrage de Froideval ne sert qu'en cas de travaux.

M. Patrick PARAGE questionne ensuite sur la ressource potentielle de Champagny comme alimentation en eau potable ; et sur la prise en compte d'une alimentation par le bassin de Champagny dans l'étude ressources prélevables, qui selon lui est à éliminer car correspond à une fuite diffuse qui ne doit pas perdurer.

M. Julien GIRARDOT (Cabinet Reilé, bureau d'études) informe que la donnée d'alimentation par le bassin de Champagny est issue d'une étude réalisée par SOGREAH (2002).

M. Patrick PARAGE (VNF) souligne que ce sont donc des chiffres globaux fournis par l'étude mais qui ne correspondent pas au réel, encore non connu. Il précise par ailleurs que des études seront réalisées pour quantifier les fuites diffuses qui alimentent la Douce puis la Savoureuse. La présence d'un réseau karstique important rend difficile une telle identification des fuites diffuses, cependant des conclusions devraient être apportées d'ici 2 ans.

M. Louis HEILMANN (CAB) réplique que la ressource en eau de Champagny a pu être identifiée dans une étude Nord Franche Comté, mais que celle-ci a été abandonnée. Il informe en plus d'une vidange du bassin tous les 10 ans.

M. Julien GIRARDOT (Cabinet Reilé, bureau d'études) souligne deux concurrences qu'il serait intéressant d'intégrer dans les réflexions : une entre les ressources en eau et les ressources minérales ainsi qu'une concurrence entre les voies de communication et la ressource en eau.

M. Marc TIROLE demande à VNF des précisions sur le futur projet de canal Saône Rhin.

M. Patrick PARAGE (VNF) et M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) répondent à tour de rôle que le débat public concernant le futur canal est prévu pour l'automne 2013, que VNF a déjà organisé deux réunions à ce sujet (dont une à Besançon), que le projet de liaison correspond à un axe principal Saône Moselle qui concernera davantage le Territoire de Belfort et la Haute-Saône que le Doubs et que ce type de projet s'élabore sur une période de trente ans environ.

M. Marc TIROLE remercie les participants pour les informations complémentaires qui ont été données et invite ensuite à l'identification des enjeux de la ressource quantitative en eau sur le territoire du SAGE.

5. Identification des enjeux

Mme Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que la phase d'identification des enjeux doit être une étape constructive qui suit le partage de l'état des connaissances. Elle invite à s'appuyer sur les remarques qui ont pu être formulées concernant l'état des lieux pour partager un diagnostic et élaborer des enjeux à l'échelle du territoire du SAGE. Elle informe également les participants d'une identification possible des enjeux avec la fiche en fin de dossier de séance qui peut être complétée par écrit, ou avec des remarques qui peuvent lui être directement adressées par la suite (par mail ou téléphone).

M. Marc TIROLE énumère les grands enjeux qui peuvent être envisagés : satisfaire les différents usages de l'eau, mobiliser les ressources en eau et s'assurer d'une adéquation durable entre besoins et ressources.

M. Simon BELLEC (ARS) s'interroge sur l'intégration des usages récréatifs de l'eau dans les usages économiques. Il souligne également la nécessité d'atteindre le respect des débits biologiques avant de pouvoir les garantir.

M. Jean VALLEY (CC Pays d'Héricourt) met l'accent sur l'utilisation de réserves d'eaux pluviales, comme réponse au déficit de ressource en eau.

M. Marc TIROLE présente deux freins potentiels à cette proposition : tout d'abord il faut veiller à respecter les doubles réseaux et ne pas contaminer les réseaux d'eau potable ; de plus, ceci peut engendrer un déséquilibre économique (de part une quantité d'eau dans les réseaux d'assainissement bien plus importante que celle distribuée). Il suggère une pratique possible pour les particuliers mais difficilement reproductible à l'échelle des collectivités.

M. Jean VALLEY (CC Pays d'Héricourt) répond que dans l'exemple précis de quelques communes, un forfait d'assainissement est souscrit en cas de consommation anormalement basse (quantité d'eau distribuée très réduite). Cette pratique encourage donc une baisse de consommation d'eau potable sans présenter un déficit économique.

M. Gilbert PERNEY (UFC Que Choisir FC) suggère de favoriser l'utilisation de l'eau par les industriels en circuit fermé. Ce recyclage pouvant leur être présenté comme un gain économique.

M. Gérard MARION (CCI 25) informe que dans le cadre de la législation ICPE, il existe déjà des incitations à de telles installations permettant d'économiser l'eau, mais que l'incitation doit se poursuivre au niveau des instances locales.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) évoque une carrière à Lepuix, plus gros consommateur d'eau de la commune, qui pourrait fonctionner en circuit fermé.

M. Alain BERNAUDAT (Vallée du Rupt) témoigne de l'attente de l'achat d'une désherbineuse pour la commune et d'une problématique de pollutions par les pesticides dans la Vallée du Rupt.

Mme Isaline EUGENE (Chambre d'Agriculture 25/90) suggère de traiter le sujet des pesticides dans la commission qui lui correspond. Elle informe ensuite que pour ce qui est de la ressource quantitative en eau, l'activité agricole ne représente pas une pression forte pour le territoire du SAGE dans la mesure où il y a absence d'irrigation.

M. Marc TIROLE propose de retenir le sujet de pollution par les pesticides pour la commission « Pollutions et qualité de l'eau » qui se réunira le 21 février. Il rappelle à tous que c'est l'esprit de concertation et de co-construction qui doit présider dans l'élaboration du SAGE.

M. Simon BELLEC (ARS) propose une modification du libellé des enjeux, préférant le terme sécuriser à celui de satisfaire les usages de l'eau.

M. Bernard BOULANGER (ONEMA) souhaite que la politique de gestion des ruissellements et occupation des sols soit retenue, il demande à quelle commission elle doit être rattachée.

Il s'interroge également sur la méthode de travail proposé. Il souhaiterait pouvoir s'appuyer sur l'exemple d'un autre SAGE et sélectionner les enjeux qui semblent les plus pertinents dans le cadre du SAGE Allan.

Mme Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle les objectifs de la réunion à savoir partager l'état des lieux mais également construire ensemble les enjeux ; ce qui suppose l'implication de tous les participants et non la simple copie de quelque chose qui a pu être réalisé dans un contexte différent de celui du territoire.

Mme Claire STUTZ (DDT90) précise qu'il s'agit de définir les enjeux qui seront ensuite utiles à l'élaboration de la stratégie du SAGE, le débat doit donc s'articuler durant la réunion et la rédaction des enjeux en direct permet de dynamiser les échanges. Chaque SAGE ayant des caractéristiques propres, s'inspirer d'un autre SAGE pourrait influencer les membres des commissions dans la définition des enjeux.

M. Thierry MARGUET partage cet avis, souligne que c'est la première réunion de la commission et en profite pour solliciter des avis complémentaires sur les acteurs à convier à cette thématique.

Mme Claire STUTZ (DDT90) précise que les commissions thématiques font ressortir certains sujets communs (cas de l'occupation des sols). C'est le bureau de la CLE qui permet de faire le lien entre les commissions. Même si les sujets sont associés à une commission, des passerelles doivent se faire entre les thématiques.

M. Marc TIROLE clôt la séance en remerciant les participants. Il rappelle la date du 4 mars pour la réunion du comité de pilotage des études réalisées par l'Agence de l'eau et informe que les rendus des différents groupes de travail, seront présentés lors de la prochaine réunion du bureau de la CLE, le jeudi 11 avril.

Première proposition d'identification d'enjeux concernant la ressource quantitative en eau :

Conciliation et sécurisation des différents usages de l'eau

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- Garantir les usages économiques de l'eau (industriels, agricoles, récréatifs)
- Atteindre le respect des débits biologiques (pour la vie aquatique dans les cours d'eau)

Mobilisation des ressources en eau

- Valoriser les ressources actuellement mobilisées, diminuer les fuites de réseaux
- Valoriser les pratiques, modes de consommation et technologies économes en eau (recyclage, gestion du ruissellement et réserve des eaux pluviales)
- Mobiliser de nouvelles ressources de substitution

Adéquation durable entre besoins et ressources

- Répartir les ressources entre les différents usages de façon durable
- Développer les connaissances socio-économiques prospectives
- Prévoir la gestion de la ressource en eau en cas de crise